

1891
JOSEPH BADEAUX & al.

Appellans,

ET

PIERRE BUREAU & al.

Intimés.

FACTUM DES INTIMÉS

CET Appel est occasionné par le Jugement de la Cour Inférieure aux Trois-Rivières sur une demande principale et sur demande incidente qui en résultoit.

La demande principale portée par Joseph Badeaux, Ecuyer, Frederick George Heriot, Ecuyer, et William Bowman Felton aussi Ecuyer, Commissaires dûment appointés pour les communications intérieures dans la partie du comté de Buckinghamshire qui est dans le District des Trois Rivières, contre les Intimés, étoit fondée sur un marché passé entre les parties à Saint Antoine de la Baye du Febvre devant Rolin, Notaire et témoins, le 6 Oct. 1817.

Les Appellans alléguoient que par ce marché les Intimés s'étoient obligés solidairement, 1. d'ouvrir et faire un chemin depuis la profondeur du Fief Godfroy jusqu'au chemin Craig, faisant environ 39 milles; d'abattre les bois pour le dit, chemin et d'en faire un chemin *roulable*, de 16 pieds de large entre deux fossés convenables de 3 pieds de large et suffisamment longs pour l'écoulement des eaux, d'abattre les bois dix-huit, pieds de chaque côté du chemin, ôter les souches du chemin, diminuer les côtes pour les rendre d'un facile accès, faire tous les ponts et pontages nécessaires, avec des pièces de pontage de quinze pieds de long sur tous ruisseaux, savannes et ravines, jeter les terres tirées des fossés sur les dits pontages, excepté toute fois les ponts sur les deux branches de la rivière Nicolet.

2. D'ouvrir et faire de la même manière un chemin de 25 milles de longueur, partant de la ligne du District de Montréal jusqu'à dans les Townships de Brompton, passant par la Fourche d'Ascott, Oxford et partie de Brompton avec les Pontages nécessaires et tous les Ponts sur la Rivière Mugog et autres Petites Rivières et Ruisseaux avec les quais et cages pour leurs solidités.

3. De faire, réparer et achever de la même manière l'espace de Chemin depuis *Craig's Road* près de la Rivière St. François continuant tel qu'il est usité jusqu'à la Traverse de la dite Rivière, de Windsor à Brompton et de là continuer et faire le Chemin jusqu'au point où acheveroient les 25 Milles de chemin mentionnés au précédent Article.

4. De réparer le Chemin dit *Craig's Road* depuis la Rivière St. François dans le Township de Shipton jusqu'à la distance de 20 Milles de la dite Rivière, élargir son ouverture à travers les bois jusqu'à 60 pieds, faire un Chemin ou route pour les voitures, de 16 pieds de large entre les Fossés, menager une pente pour l'écoulement des eaux avec tous les Ponts sur les Ruisseaux, Rivières et Savannes, excepté le Pont sur la Rivière Nicolet, diminuer les Côtes sur le dit Chemin pour en rendre l'accès facile pour les voitures chargées.

Que les Intimés s'étoient obligés de faire les dits ouvrages de manière à ce que les bois fussent abattus dans la dite Année et que le Chemin fut nettoyé au centre pour un passage d'hiver si faire se pouvoit en commençant au Fief Godfroy et d'achever complètement les dits Chemins, Ponts et Fossés, le premier de Décembre de l'année alors prochaine (1818) et d'achever, d'abattre les bois de chaque côté pour le premier de janvier 1819 lesquels ouvrages seroient reçus aux dits Epoques et par Experts en cas de difficulté entre les Parties.

Les Appellans alléguoient que les prix convenus pour ces ouvrages étoit à raison de £50 par chaque Mille des dits Chemins depuis le Fief Godfroy